

COLLÈGE

ENCORE PLUS DE PRESSION AU COLLÈGE AVEC LE PACTE ? C'EST NON !

Avec des savoirs limités au « lire, écrire, compter » et un pouvoir renforcé des chefs d'établissement sur le contrôle des pratiques professionnelles des enseignant-es, Emmanuel Macron veut primariser le collège ! À terme, c'est probablement l'orientation précoce vers l'apprentissage dès la fin de la Cinquième qui est visée. En créant de la confusion entre les statuts et les missions des personnels, les annonces sur le collège, intimement imbriquées avec celles sur le Pacte, font système avec la réforme du lycée professionnel.

En s'agitant sur les remplacements non assurés, laissant croire que ce serait de la faute des personnels, Emmanuel Macron tente une diversion qui ne trompe pas la profession. Pour y remédier, loin de recruter

ou de restituer les 9 322 emplois supprimés dans le second degré en six ans, il propose d'ajouter aux heures hebdomadaires statutaires une première brique du Pacte enseignant pour du remplacement au pied levé avec un contrat à la main des chef-fes d'établissement. Des missions déjà existantes (Devoirs faits en Sixième par exemple), aujourd'hui rémunérées en HSE ou IMP, passeront à terme dans le Pacte sous forme de briques supplémentaires mais la toute première brique de 18 heures de remplacement à l'interne restera incontournable.

Le collège accueillera à la rentrée des professeur-es des écoles et des professeur-es de lycée professionnel qui auront signé un Pacte. Avec des personnels polyvalents, on ajoute une variable d'ajustement plus malléable pour organiser les services. C'est le risque à terme d'une fusion des corps dans un corps unique de professeur-es des « écoles du socle » de la maternelle à la Troisième avec un allongement du temps de service.

Les textes réglementaires sur la nouvelle Sixième sont parus. Ils remettent en cause dans certains établissements la préparation de rentrée. Le projet de programme de sciences et technologie de cycle 3, présenté au Conseil supérieur de l'Éducation seulement le 8 juin, bouleverse les enseignements de sciences sans que les collègues n'aient été informé-es et encore moins formé-es. Aucune heure d'enseignement n'est prévue pour la généralisation de Devoirs faits en Sixième comme pour dédoubler les heures de soutien ou approfondissement en français ou mathématiques. Les professeur-es des écoles volontaires pour le Pacte permettront de faire quelques groupes mais avec quelle organisation et pour combien de groupes ? Et à quel moment de la semaine ? Quel mépris pour les personnels d'imposer de tels remaniements dans l'urgence.

En plus des revendications salariales, le SNES-FSU porte un projet pour le collège (cf. le qrcode ci-contre) à l'opposé de cette réforme, avec des conditions de travail et d'études améliorées : diminution des effectifs, garantie de groupes à effectif réduit pour que l'accompagnement et l'aide aux élèves soient apportés au sein de la classe. Il appelle les collègues à refuser de signer le Pacte. Notre statut n'est pas un contrat.



Gwénaél Le Paih, secrétaire général adjoint
Anne-Sophie Legrand, secrétaire nationale, secteur collège

« NOUVELLE SIXIÈME » : UNE RÉFORME PEUT EN CACHER BIEN D'AUTRES...

Les trois mesures de la « Nouvelle Sixième » sont loin d'être anodines : elles amorcent des réformes de fond touchant nos enseignements, nos conditions de travail et notre statut.

SUPPRESSION DE LA TECHNOLOGIE EN SIXIÈME

Pour financer et loger un nouvel enseignement complémentaire, une discipline est sacrifiée. Le programme de cycle 3 de sciences et technologie est refondu (voir encadré page 4) mais sans heure de technologie dédiée. On promet aux enseignant-es de technologie une discipline revalorisée au cycle 4 et une formation longue pour les volontaires.

- **AVIS DU SNES-FSU :** C'est un plan social mal camouflé (multiplication des compléments de service, des mesures de carte scolaire et fin de contrat pour les non-titulaires) pour compenser la pénurie de professeur-es de technologie dont le ministère est responsable. Le SNES-FSU s'oppose à la suppression d'une discipline en Sixième qui contribue à la culture commune.

HEURE OBLIGATOIRE DE SOUTIEN OU D'APPROFONDISSEMENT EN FRANÇAIS OU MATHÉMATIQUES POUR TOUS LES ÉLÈVES DE SIXIÈME AVEC DES GROUPEMENTS INTERCLASSES

Le transfert de financement de l'heure de technologie supprimée est insuffisant pour créer des groupes allégés : ils seraient conditionnés à la signature du Pacte par les professeur-es des écoles. Que se passera-t-il si ces derniers refusent cette mission supplémentaire ? C'est le plus grand flou ! De plus, la mise en barrette de classes de Sixième et le peu de disponibilité des professeur-es des écoles contraindront les emplois du temps.

- **AVIS DU SNES-FSU :** Les échanges de service inter-degrés accentuent la primarisation du collège et mèneraient à la fusion dans un même corps des professeur-es des écoles et des professeur-es enseignant en collège. Le Pacte est conçu pour alourdir la charge de travail et pour miner notre statut par la contractualisation et l'annualisation des services. Refusons de le signer ! L'aide aux élèves en difficulté doit pouvoir être apportée par les professeur-es au sein de la classe avec les moyens nécessaires (effectifs limités, petits groupes, etc.)

ACCOMPAGNEMENT AUX DEVOIRS (ALIAS DEVOIRS FAITS) OBLIGATOIRE POUR LES ÉLÈVES DE SIXIÈME

L'accompagnement aux devoirs devient une mission secondaire liée au Pacte pour les professeur-es du premier comme du second degré, quel que soit le niveau pour ces derniers. Le Pacte fonctionnant en briques empilables, l'engagement de professeur-es du collège pour 24 heures annuelles de Devoirs faits serait conditionné à l'acceptation de 18 heures de remplacement à l'interne.

- **AVIS DU SNES-FSU :** Devoirs faits devient ouvertement un outil de pilotage avec un-e référent-e pour s'assurer d'une uniformisation des pratiques pédagogiques et de la mise en œuvre du Pacte. Si les Pactes sont signés, HSE et IMP disparaîtront probablement dès la rentrée 2024. Le recours éventuel aux services d'AED ne doit pas amoindrir des moyens qui ne permettent déjà pas d'assurer de bonnes conditions d'encadrement et de surveillance. *Quid* de la formation des AED pour mieux aider les élèves dans leur travail personnel ? Les contraintes d'emploi du temps (pause méridienne d'1h30 obligatoire en Sixième, journée maximum de 6 heures, transports scolaires en milieu rural, accroissement des heures de permanence) n'ont pas été anticipées.

Les remplacements de courte durée : entre empactage et enfumage

Les conditions des remplacements de courte durée (RCD) du Pacte seront radicalement différentes de celles proposées actuellement. Les possibilités de refuser telle ou telle heure, de ne prendre que ses classes et d'avoir un délai de prévenance suffisant ne sont pas de mise avec le Pacte. Les RCD ne reposeront plus que sur les collègues volontaires engagé-es pour 18 heures de remplacement au pied levé. Le ministère affirme qu'il veillera à l'efficacité du dispositif, comprendre « qu'il mettra la pression ». Imposer des RCD avec n'importe quelle classe, avec des délais aléatoires sera souvent le seul moyen d'atteindre les objectifs fixés. Les heures « perdues » ne seront pas « remplacées » mais « occupées ». Le ministère brouille la vérité et tente d'acheter notre participation à la déqualification du métier.

Le Pacte, c'est non !

Le Pacte, un outil aux mains des chefs d'établissement pour nous faire travailler plus et obliger les volontaires à renoncer à leur liberté professionnelle. Le Pacte, c'est non !

Pour accéder aux briques du second ou troisième niveau (Devoirs faits, Découverte des métiers, Projets etc.), il faut en passer par la première brique pour 18 heures de remplacement au débotté ! C'est la garantie d'un emploi du temps à trous de 8 à 17 heures pour être disponible et prendre des classes au pied levé.

18 heures
RCD²

1 250 euros bruts

ou

24 heures vis-à-vis élèves
ou référent EBEP¹
ou Projet « innovant »

18 heures
RCD²

2 500 euros bruts

ou

24 heures vis-à-vis élèves
ou référent EBEP¹
ou Projet « innovant »

24 heures vis-à-vis élèves

18 heures
RCD²

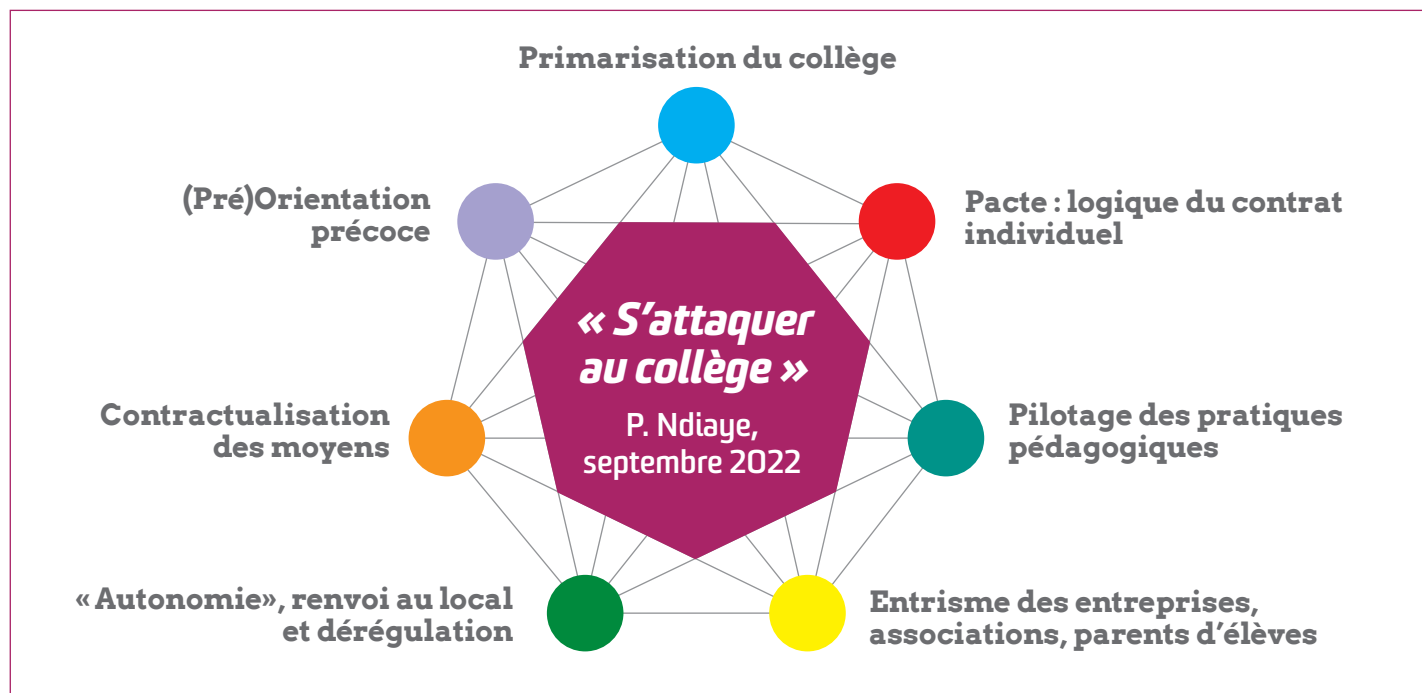
3 750 euros bruts

1. Élève à besoin éducatif particulier

2. Remplacement de courte durée

LE COLLÈGE, AU CENTRE D'ATTAQUES TOUS AZIMUTS

La réforme du collège qui se dessine est la somme de nombreuses injonctions à l'expérimentation. Toutes poursuivent le même but : renforcer le "caractère propre" du collège pour s'affranchir du cadre national quitte à ne respecter ni les programmes ni les statuts des personnels. S'informer pour identifier les leviers à l'œuvre, c'est déjà résister.



PRIMARISATION DU COLLÈGE

Les incitations pour les professeur-es des écoles à intervenir en Sixième, la confusion entre les disciplines orientant vers une polyvalence, l'accent mis sur les « savoirs fondamentaux » en privilégiant le décodage, la vitesse de lecture ou de calcul et l'automatisation de procédures montrent que le ministère entend calquer le collège sur le modèle de l'école primaire qui subit déjà des injonctions. Les Conseils académiques des savoirs fondamentaux, mis en place par les recteurs depuis janvier 2023, ont pour mission de développer « une culture professionnelle partagée pour l'ensemble des équipes pédagogiques » du premier degré et des collèges.

L'AUTONOMIE

L'autonomie est un mot valise qui couvre avant tout un pouvoir accru donné aux chef-fes d'établissement, l'insuffisance des dotations et l'éclatement du cadre national.

L'accompagnement aux devoirs, le soutien/approfondissement, la Découverte des métiers seront organisés localement, ce qui dégradera le traitement égal des élèves sur le territoire, amplifiant la concurrence entre établissements. Les personnels, traités comme des variables d'ajustement, pourraient enseigner des disciplines qui ne sont pas les leurs ou des « éducations à » livrées clé en main, dans la perspective d'une future bivalence des enseignant-es.

PILOTAGE DES PRATIQUES

Le SNES-FSU alerte sur les dangers d'un pilotage des pratiques pédagogiques et professionnelles, des contenus enseignés, par l'évaluation et par des textes extérieurs aux programmes. La généralisation, à la rentrée, des évaluations standardisées en Quatrième s'ajoute à celles de Sixième, à PIX (avec un volet Sixième), à Ev@lang, au BSSR, au passeport Educft. Seraient

aussi envisagées une certification de mathématiques en Troisième au risque d'une concurrence avec l'épreuve de DNB, une certification « Green-PIX » (Développement Durable), un passeport EducDroit... Leurs scores seront étudiés par les Conseils académiques des savoirs fondamentaux et par le Conseil d'évaluation de l'école.

Au-delà d'une atteinte à la liberté pédagogique, le risque est grand de former plutôt des individus capables de réussir les évaluations, de tracer leur parcours individuel, au lieu de former des individus émancipés, ayant le souci du collectif.

ENTRISME DES ENTREPRISES, DES ASSOCIATIONS

L'ouverture du collège à une kyrielle de partenaires extérieurs souvent privés, accentue la concurrence entre établissements et la marchandisation de l'École. Les consultations organisées par le Conseil national de la refondation (CNR), les Cités éducatives et les Territoires éducatifs ruraux (TER) favorisent l'entrisme de collectivités territoriales, d'associations et d'entreprises dont les intérêts priment sur la qualité de la formation des élèves. Le dispositif de Découverte des métiers qui se développe au cycle 4 ouvre une nouvelle brèche tandis l'État continue à détruire le service public d'orientation.

LA CONTRACTUALISATION DES MOYENS

Les Contrats locaux d'accompagnement (CLA), puis les projets du CNR Éducation dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique (FIP) instaurent une logique de moyens attribués en fonction de projets et une logique de résultats. Pour le SNES-FSU, les établissements publics doivent au contraire être financés selon leurs besoins pour assurer leur bon fonctionnement. Les CLA ont permis de subventionner encore davantage des établissements privés sous contrat, renforçant encore la concurrence inter-établissements.

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS, PRÉ-ORIENTER DÈS LA CINQUIÈME

Il s'agit d'une commande présidentielle : une demi-journée hebdomadaire de Découverte des métiers au cycle 4, dès la Cinquième, qui serait en partie intégrée au programme de technologie. Ce sera encore une mission liée au Pacte pour les professeur-es avec un forfait pour ne pas compter les heures.

Une demi-journée hebdomadaire de trois heures à l'année amènerait à 108 heures ! Le ministère évoque plutôt dans un premier temps 54 heures, ce qui reste lourd et dépasse largement les heures actuelles d'accompagnement à l'orientation (12 en Quatrième et 36 en Troisième). Des heures d'enseignement seront donc supprimées pour faire place à des visites de lycées professionnels, d'entreprises, des mini-stages, des interventions de professionnelles... sous la coordination d'un-e collègue volontaire rémunéré-e. Un nouveau risque de hiérarchie intermédiaire rémunérée sur le Pacte, c'est non !

DES HEURES D'ENSEIGNEMENT SERONT SUPPRIMÉES POUR ALLER VISITER DES ENTREPRISES

Ces demi-journées « Avenir » sont présentées comme un moyen de lutter contre les inégalités et de remotiver les élèves. Plusieurs travaux de recherche ont pourtant montré que la connaissance des métiers n'avait que très peu d'effet sur la réussite scolaire !

On risque de voir ce dispositif moins appliqué dans les collèges au public favorisé et *a contrario* réellement mis en œuvre dans des collèges défavorisés ou en éducation prioritaire, en lien avec certaines catégories de métiers. En milieu rural, l'éloignement et le coût des transports risquent de renforcer l'enclavement.

Il s'agit surtout de prédisposer les enfants de milieu populaire à un avenir scolaire court et étriqué, de réguler les flux et de promouvoir les métiers en tension. C'est une façon d'attaquer le collège unique et de préparer une orientation précoce de certain-es élèves en fin de Cinquième à plus long terme. C'est enfin la porte ouverte aux associations et organismes de tout



Stage collège à Limoges le 4 mai. Participez aux stages organisés par le SNES-FSU ou demandez la venue d'un-e militant-e pour animer une heure d'information syndicale dans votre collège.

ordre mais aussi aux branches professionnelles. Cette vision idéologique rétrograde, loin de servir l'émancipation de la jeunesse, appuie le formatage d'une main d'œuvre bon marché.

UNE MESURE QUI FRAGILISE ENCORE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Emmanuel Macron a annoncé le 26 avril, lors de la Conférence nationale du handicap, vouloir « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) ». Ce nouveau concept d'ARE revient à nier la spécificité du métier d'AESH, maillon fondamental de l'École inclusive, au détriment des élèves en situation de handicap. La FSU rappelle ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recrutés.

Projet de programme sciences et technologie Cycle 3



Un nouveau programme de cycle 3 en sciences et technologie entrera en vigueur à la rentrée 2023. Il délimite clairement le programme de cours moyen et celui de Sixième. De nouvelles notions s'ajoutent à un contenu déjà problématiquement pléthorique. L'activité expérimentale est mise en avant. Bien que la discipline technologie soit officiellement supprimée en classe de Sixième, un thème spécifique « Les objets techniques au cœur de la société » avec des attendus et des démarches propres à la technologie demeure. Le SNES-FSU appelle les collègues de sciences à ne pas s'engager dans ce thème qui devrait revenir aux enseignant-es de technologie, sorti-es autoritairement de la classe de Sixième. Un nouveau programme de cycle 4 pour la technologie est prévu pour la rentrée 2024.

Pour résister et signifier fermement leur désaccord, les équipes trouveront sur le site (voir QR Code) un modèle de refus collectif du Pacte et une motion pour le CA. Il faut informer et convaincre les parents que le Pacte ne répond pas aux besoins des élèves et des personnels.



Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU :

